



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><b>Direction :</b> Générale de l'Enseignement et de la Recherche</p> <p><b>Sous-Direction :</b> de l'Administration de la Communauté Educative</p> <p><b>Mission :</b> Hygiène et sécurité <b>Adresse :</b> 1 ter, avenue de Lowendal 75700 Paris 07 SP <b>Suivi par :</b> Christine HESSENS <b>Tél :</b> 01.49.55.52.26 <b>Fax :</b> 01.49.55.52.25 <b>Mél :</b> christine.hessens@agriculture.gouv.fr</p>	<p style="text-align: center;"><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DGER/SDACE/MHS/N2004-2089</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Date: 16 septembre 2004</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : immédiate  
Nombre d'annexe: 0

Le Ministre de l'agriculture de la pêche de  
l'alimentation et des affaires rurales

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs  
Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt,  
Mesdames, Messieurs les Chefs de Services  
Régionaux de la Formation et du  
Développement,  
Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs des établissements publics  
d'enseignement supérieur agronomique et  
vétérinaire,  
Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs des établissements privés sous  
contrat  
Mesdames, Messieurs, les Directeurs des  
établissements publics locaux  
d'enseignement technique et de formation  
professionnelle agricole

**Références :** Code du travail, Articles R.231-51 à R.231-59-2

**Résumé :** Document de l'INRS ED 1506 – Guide sur la prévention des risques dans les laboratoires d'enseignement en chimie.

**Mots-clés :** PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE – LABORATOIRES DE CHIMIE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.

Destinataires	
<p><b><u>Pour exécution :</u></b></p> <p>DRAF DAF SRFD SFD Etablissements d'enseignement</p>	<p><b><u>Pour information :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Préfets de région</li><li>- IHS.</li><li>- ACMO</li></ul>

L'Institut National de recherche et de sécurité, en liaison avec l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, compétent pour les établissements publics et privés sous contrat du second degré et de l'enseignement supérieur, enseignement agricole compris, et dont la D.G.E.R. est membre, a élaboré un guide de soixante dix pages, référencé ED 1506, destiné aux enseignants de chimie et aux techniciens de laboratoire de chimie,

Ce guide est relatif aux règles applicables à la prévention du risque chimique, dans les laboratoires d'enseignement de chimie, tant du second degré que de l'enseignement supérieur.

Document technique de référence, il doit permettre de trouver rapidement des réponses pratiques aux problèmes les plus souvent rencontrés.

Après un point réglementaire, il propose des mesures organisationnelles, traite des produits chimiques, des principaux matériels et des opérations classiques de laboratoires, puis s'intéresse aux locaux, ainsi qu'aux comportements dans les laboratoires.

Ce texte est complété par de nombreux encadrés consacrés à des points particuliers ou des sujets transversaux (sorbonnes de laboratoires, équipements de protection individuelle....).

Grâce au concours de l'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires, un exemplaire de ce guide est diffusé, aux LEGTA, aux LPA, aux établissements publics d'enseignement supérieur, aux fédérations des établissements privés sous contrat, ainsi qu'aux chefs de SRFD.

Dans la mesure des stocks disponibles, un exemplaire de ce guide pourra également être adressé aux enseignants et aux techniciens de laboratoire, qui en feront la demande.

Cette demande est à adresser à l'attention de Mme BOURCHEIX- REJETE, Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires, 61-65 rue Dutôt, 75732 PARIS CEDEX 15, dont l'adresse e-mail est [marie-helene.rejete@education.gouv.fr](mailto:marie-helene.rejete@education.gouv.fr)

**Le Chargé de la Sous-Direction  
de l'Administration de la  
Communauté Educative**

**Jean-Pierre BASTIE**